



D20260311

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 030-213002009-20260326-D20260311-DE



COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 26 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHAZEL Ema, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MEJEAN Gilles, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TAVER Virgile TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHARLES Fabienne (Procuration à Michel FOUGAIROLLE) CRES Sébastien (Procuration à Gilles Mejean) GRELLOIS Irène (Procuration à Matthieu BAISSADE)

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire, M. FOUGAIROLLE Michel propose aux membres du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Mme LEBLOND Nadège se présente.

Vu l'article 2121-15 du CGCT relatif à la nomination d'un membre pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De désigner Mme LEBLOND Nadège comme secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 30 mars 2026

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr